

Spécial

Élections



FSU - SNUipp
COORDINATION ACADÉMIQUE

Présentation du travail académique :

Parmi les instances représentatives pour lesquelles vous serez amené-es à élire vos représentant-es, figurent des instances académiques qui se réunissent sous l'autorité de la rectrice d'académie. C'est le cas du CSA académique ou des commissions de certains personnels (commission administrative paritaire des psyEN, commission consultative paritaire des enseignant-es contractuel·les ou des AED et AESH).

L'échelon académique, éloigné du 1^{er} degré ?

Traditionnellement, les instances qui concernent les écoles et les enseignant-es du 1^{er} degré sont des instances de proximité se réunissant au niveau départemental (CAPD, CSA départemental, CDEN, F3SCTD...), en lien avec leur gestion confiée à l'IA-DASEN. Mais borner les questions relatives au 1^{er} degré à cet échelon serait une erreur qui ferait oublier que de très nombreuses décisions sont prises au niveau académique. Ainsi, c'est la rectrice qui répartit entre les départements de l'académie la dotation en postes allouée pour le 1^{er} degré, décide des moyens pour les ULIS collège ou les SEGPA, définit les volumes d'aide humaine pour les structures collectives. C'est encore au niveau du rectorat que se décident les grandes lignes du plan académique de formation qui sera ensuite décliné dans les départements, mais aussi le projet académique qui aura des incidences sur les actions conduites dans toute l'académie. L'échelon académique permet également d'harmoniser les règles de gestion collective entre les départements pour de meilleures garanties pour les personnels (frais de déplacement, ineat/exeat, départs en stages ...). Enfin, être représentatif-ves à l'échelon académique est indispensable pour que la voix des quatre départements soit entendue.

Qui vote à quoi au niveau de l'Académie ?

1. Le CSA-A	2. La CAPA	3. La CCP
PE Instit Fonctionnaires stagiaires PsyEN AESH AED Dir. Etab spécialisé et Dir adj chargé de Segpa Contractuel·les	PsyEN détaché-es PsyEN intégré-es PEGC	AESH AED Enseignant-es contractuel·les

COMPTE RENDU D'AUDIENCE au Rectorat de Clermont-Ferrand

28 septembre 2026 · Délégation FSU-SNUipp des quatre départements de l'académie

Une délégation de la FSU-SNUipp dans laquelle les quatre départements de l'académie étaient représentés, a été reçue en audience ce 28 septembre par Mme La Rectrice, le secrétaire général, le directeur de cabinet, la DRH ainsi que les DASEN des quatre départements.

Cette audience a été l'occasion, pour nous, de faire remonter les attentes et les inquiétudes des personnels du premier degré.

Autorisations d'absence

Un nouveau décret concernant les autorisations d'absence dans la Fonction Publique a été publié le 6 juillet 2026. N'attendant pas la mise en œuvre du décret qui sera effective au 1er janvier 2027, nos collègues sont déjà confronté-es à une application très stricte des textes en vigueur actuellement. Ce qui n'est pas de droit est refusé. Les demandes d'autorisation d'absence pour « convenances personnelles » sont systématiquement refusées, au mieux elles sont accordées sans traitement (retrait d'1/30 de salaire et perte d'AGS). Nous sommes énormément sollicités par des collègues désespérés et en colère.

La FSU-SNUipp a demandé de remettre, en urgence, de l'humanité dans le traitement de ces demandes qui sont rarement des demandes pour des joyeuses motivations, bien au contraire.

Le traitement inhumain des accidents familiaux et médicaux dont sont victimes nos collègues accroît considérablement le mal-être au travail.

Les personnels ne doivent pas hésiter à nous faire remonter toutes les demandes refusées ou accordées sans traitement.

Frais de déplacement

Les nouvelles règles en matière d'indemnisation des déplacements des personnels itinérants ne passent pas chez nos collègues Titulaires Remplaçants (TR) et Titulaires Remplaçants de Secteur (TRS/TS).

Revoir à la baisse les droits à indemnisation et leur montant dans cette période où les prix des carburants explosent est vécu comme une provocation. La FSU-SNUipp continue et continuera de demander le retour

à l'ISSR pour toutes les missions assurées par les TR et TS.

Techniquement, nous sommes inquiets sur l'afflux d'ordres de mission dans DT-Chorus. Le secrétaire général de la Rectrice nous a assuré que les enveloppes (que nous savons pourtant régulièrement épuisées) seront abondées et que les flux pourront être gérés.

La FSU-SNUipp va suivre de près ces remboursements et interviendra si cela n'est pas respecté. Nous avons aussi demandé qu'il y ait une transparence sur le type de remboursement mobilisé pour chaque appel à un TR (ISSR ou DT-Chorus).

Droit à mutation des personnels

Les mouvements départementaux restent considérablement grippés et n'ont plus de « mouvement » que le nom. Les fermetures de postes, l'allongement de la durée de cotisation de nos collègues et la déprise démographique sont autant d'éléments qui se cumulent. La privation du droit à mutation qui touchait jusqu'alors les secteurs les plus ruraux de notre académie tend à se généraliser. Aujourd'hui, nombre de nos collègues ne peuvent plus muter, ne peuvent plus évoluer dans leur carrière, n'ont plus de perspectives professionnelles. C'est inquiétant.

Là encore, il faut écouter le terrain et faire évoluer les règles pour qu'elles s'adaptent à cette nouvelle réalité.

Calendrier des mutations intra

Cette année encore, les résultats du mouvement complémentaire sont arrivés au début des congés d'été. Dans certains départements, des mutations qui auraient pu s'opérer en juillet ont été renvoyées à la pré-rentrée. Cela place, de fait, les collègues mutés et les équipes en place dans une précipitation et une urgence inadmissibles. L'année prochaine sera encore une année d'élections (présidentielles) et le calendrier des opérations de carte scolaire et des mutations sera, à nouveau, décalé.

Nous avons demandé de tout mettre en œuvre pour que les résultats des mouvements intra arrivent le plus tôt possible et en dernière limite avant la sortie.



Bâti scolaire

Les mois de juin-juillet ont été marqués par les températures caniculaires dans nombre d'écoles. C'est encore le cas en ce mois de septembre.

Il y a malheureusement fort à parier que ces événements climatiques deviennent la norme.

Nous avons questionné Mme la Rectrice sur les initiatives prises à destination des collectivités pour qu'une rénovation massive des écoles s'enclenche enfin. Pour la FSU-SNUipp, il y a urgence à avancer sur ce dossier. Cela passe par un état des lieux diagnostic de l'ensemble des écoles de l'académie, notamment sur le plan thermique. Le Rectorat, les DSDEN doivent impulser cette dynamique chez les élus en se saisissant de tous les leviers et toutes les instances.

Le Rectorat nous a dit avoir contacté toutes les collectivités et les établissements. Il a été demandé d'identifier les établissements les plus fragiles pour émettre des priorités sur une liste faute de budget...

Dans nos départements, depuis quelques années, nous sommes régulièrement saisis par des collègues AESH qui voient leurs affectations et/ou leurs emplois du temps modifiés avec parfois de fortes répercussions sur leurs conditions de travail et leur vie personnelle.

- Certain.es sont amené.es à quitter une école dans laquelle iels interviennent et des élèves qu'iels accompagnent depuis longtemps pour combler un besoin ailleurs,
- d'autres se voient affecté.es ou muté.es à des kilomètres de leur résidence (parfois jusqu'à 1 h de route) alors que des besoins existent dans leur secteur...
- d'autres encore partagent leur service entre plusieurs établissements.

Avec le déploiement des PAS, ces situations se multiplient. Ces décisions unilatérales sont incompréhensibles et brutales.

Le courrier, émanant des services RH du rectorat, reçu pendant les vacances d'été concernant la signature de l'avenant brandit, dès le second paragraphe, une menace de licenciement ! Cette communication extrêmement maladroite a généré une inquiétude considérable chez nos collègues, inquiétude impossible

à apaiser puisque les services étaient fermés.

Là aussi, il est urgent de revenir à plus de respect et de considération pour les personnels.

La FSU-SNUipp revendique la création d'un véritable statut pour les AESH, qui mettrait fin à leur précarité, leur assurerait aussi une égalité de traitement et leur offrirait une protection tout au long de leur carrière.

Affectations post concours

La mise en place des deux concours cette année a généré des incompréhensions et des déceptions. Les affectations des lauréat-es les ont amplifiées. Comment comprendre quand on est mieux placé au concours de ne pas avoir le département voulu sous prétexte de ne pas être à 100 % ? Les affichages lors du concours ont laissé de faux espoirs avec des nombres de places par concours et par département.

Mme la Rectrice confirme, qu'en 2027, les deux concours auront lieu à la même date.

Voici la règle des affectations : « *Les candidats classés au 1er rang de chacun des quatre concours ont été affectés en priorité, puis ceux classés au 2e rang, au 3e rang, et ainsi de suite, dans le respect du calibrage départemental par type de support (temps complet, mi-temps et élèves fonctionnaires).* »

La FSU-SNUipp a demandé à ce que ces informations soient portées, en toute transparence, à la connaissance des inscrit-es aux concours.

La FSU-SNUipp a revendiqué l'ouverture de toute la liste complémentaire. Ils n'étaient que 10 mais seulement 4 personnes ont été appelées.

Nous avons aussi affirmé notre inquiétude sur le maintien de la formation initiale dans les 4 départements. Pour la FSU-SNUipp, c'est un impératif. La Rectrice répond partager ce souhait et affirme que l'objectif de l'UCA est bien de garder les moyens et les structures de formation initiale dans les 4 départements.

Pour la coordination académique FSU-SNUipp

Julien BARBET (Cantal),
Pierre-Mathieu DAVIET (Allier),
Sophie NÉE (Puy-de-Dôme),
Muriel VIGNAUD (Haute-Loire)





L'équipe de la coordination des sections FSU-SNUipp de l'Académie de Clermont-Fd (de gauche à droite) :

Stéphanie LAVERGNE (15), Annabelle POCALY (03), Sophie NEE (63), Laurent FERVAL (15), Isabelle ROUSSY (63)

Julien BARBET (15), Muriel VIGNAUD (43), Emeric BURNOUF (15)

Zoom Frais de Déplacement

Victoire pour les personnels itinérants, grâce à la FSU-SNUipp !

Après des années de lutte acharnée, et la saisie d'une avocate spécialiste du droit de la Fonction publique, la FSU-SNUipp a remporté une bataille face au Rectorat sur la question des frais de déplacement et en particulier sur la notion de "communes limitrophes" (notion qui réduisait fortement les possibilités de remboursement des frais).

Suite à notre insistance, un projet de texte avait été adressé aux organisations syndicales pour relecture. La FSU-SNUipp a imposé des modifications supplémentaires.

Des avancées significatives ont été actées, notamment sur le fait de considérer des communes limitrophes ou non.

Finies les absurdités : seules quelques lignes de transport urbain ou périurbain continuent d'être prises en compte pour la constitution de communes limitrophes.

Pour le reste de chaque département, aucune commune ne sera considérée comme limitrophe à une autre. Ces avancées sont le résultat de la persévérance et de la pugnacité de la FSU-SNUipp, qui portait cette question au niveau académique et au niveau national depuis plusieurs années.

La fin du défraiement à l'ISSR pour les TR et TRS constitue une nouvelle bataille qu'il nous faudra mener et gagner.

Zoom Moyens et baisse démographique

Dans les prochaines années, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme perdront plus de 2% des effectifs d'élèves scolarisés par an.

Cette baisse de la démographie scolaire est une réalité qui ne doit pas servir de prétexte pour supprimer des postes devant élèves. Pour la FSU-SNUipp, il y a là une opportunité historique à saisir pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves (effectifs par classe, remplacement, formation, inclusion...).

La FSU-SNUipp est attachée à un maillage territorial resserré d'écoles, garantissant un service public de proximité et de qualité partout et pour toutes. Pour exiger des moyens à la hauteur des besoins, vous pouvez compter sur vos élu-es FSU-SNUipp qui continueront d'agir sans concession.

L'Ecole, c'est Nous !

